1o. Paya la [illegible] INCESSAMENT.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonné [illegible] pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'il ne [illegible] un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille [illegible], huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour ces insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront reçus aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire UNE piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

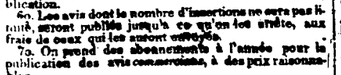

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine WM. MARES.

Bateau à vapeur ALBERT, capit. CHS. WALKER.

Bateau à vapeur LEONIDAS, capit. RICHARD LACK.

Bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine CARSON.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons mariniers; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à trois heures de l'après-midi; à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.
22 et 29 Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui [illegible] pour la Mobile, sont invités à se rendre [illegible] matin à cinq heures; afin de les accommoder, le propriétaire de l'Hôtel Washington donnera à dîner à 2 heures et demie. 5 janv—S7

POUR PRINCETON,
Vicksburg, et les ports intermédiaires.

Le steamboat ABEONA, capitaine Smith, partira incessamment pour les ports ci-dessus désignés. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH,
22 janv 26 et 29 Nouvelle Levée.

Pour le nord et les côtes.

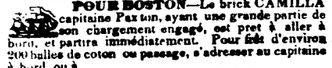

POUR BOSTON—Le brick CAMILLA capitaine Paxton, ayant une grande partie de son chargement engagé, est prêt à aller à bord, et partira immédiatement. Pour fret d'environ 200 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

R. GRONING & Co.
19 janv

POUR BALTIMORE—La barque A. L. construite à Baltimore, MARY, capitaine John L. Smith, ayant une partie de son chargement engagé. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à

HARRISON, BROWN & Co.
15 janv 47, rue Bienville.

POUR APALACHICOLA.—Le brick paquebot régulier, ENERGY, capitaine G. F. Williams, reçoit maintenant du fret et partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de bons ménagements, s'adresser à bord, entre les rues Poydras et Girod, ou à

TOURNE & BECKWITH,
25 janv 26 et 29 Nlle Levée.

POUR APALACHICOLA—Le brick ENERGY, capitaine B. F. William, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à

TOURNE & BECKWITH,
23 janv 28 et 29, Nouvelle-Levée.

POUR APALACHICOLA—La goël. paquebot régulier DAVID ROGERS, capit. Gyberson, ayant presque la majeure partie de son fret à bord, et partira sous peu. Pour fret d'environ 400 barils ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à

TOURNE & BECKWITH,
15 janv 28 et 29, Nouvelle Levée.

Pour New-York.—Le brick ROXBURG, capitaine PAUL, doublé et chevillé en cuivre, est prêt à recevoir du fret pour sa destination et partira incessamment. S'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à

HARROD & QUARLES,
13 jan no. 94, rue de la Douane.

POUR ST. MARC—La goëlette fine voilière HERALD, capitaine Hayden, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à

TOURNE & BECKWITH,
7 janv 28 et 29, Nlle.-Levée.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—La barque américaine DALE, capitaine Binton, prendra environ 1700 balles de coton et est prête maintenant à recevoir en cargaison. S'adresser à

Wm. VANCE, 18, rue de la Douane.
21 janv

POUR TRIESTE—Le brick autrichien de première classe CIRO, capitaine Gibbert, ayant la majeure partie de son fret engagé, sera immédiatement expédié. Pour fret d'environ 300 balles de coton, s'adresser à

Th. NICOLET & Co,
12 janv rue Bienville, no. 26.

POUR LE HAVRE—Le navire Français de première classe, doublé et chevillé en cuivre, la PAULINE, capitaine Garnait, sera immédiatement expédié. Pour fret d'environ 100 balles de coton, ou passage, ayant une superbe lunette et de très bons ménagements, s'adresser à

THÉODORE NICOLET & Co,
12 janv rue Bienville, No. 26.

Pour Nantes & Bordeaux.—Le beau navire français la LYDIE, capitaine LEGER, à son premier voyage, prendra du fret pour les deux ports ci-dessus mentionnés, et sera expédié sans retard. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements pour les passagers, s'adresser au capitaine à bord ou à

A. QUERTIER & ALBERT.
11 jan

Pour Marseille.—Le brick fin voilier le VELOCE, capitaine PIERRON BLANC, ayant un chargement engagé, partira sans délai. Pour passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à

LEGENDRE & SAMORY,
11 jan no. 47, rue Toulouse.

Pour Liverpool—La belle barque anglaise DAVID CANNON, capitaine RADDIFORD. Pour fret d'environ 500 balles de coton, s'adresser à WILLIAM VANCE.
(29 déc)

Pour les ports du Mexique.

POUR MATAGORDA—La goëlette fine W. A. TURNER, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Flaherty, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Toulouse, ou à WM. BRYAN,
22 jan 26, Vieille Levée.

POUR TAMPICO—La goël. A. I. BEE, capit. Salvi, doublée et chevillée en cuivre, du port de 70 tonneaux. Elle est prête à faire un voyage à la première demande, ayant une excellente chambre pour les passagers. S'adresser à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à

CUCULLU, LAPEYRE & Co.
22 janv

POUR BRAZORIA, Texas—La goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, EMELINE, capit. Fuller, ayant presque tout son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue St. Louis, ou à

Wm. BRYAN,
21 janv No 26, Nouvelle Levée.

Demande—On demande à fréter un navire anglais pour aller à Leg-aure, y prendre un chargement de 5 à 7000 quintaux de bois de Campêche, et de là s'en aller à Liverpool. S'adresser à J. PRATS & FILS.
21 jan

POUR TAMPICO—Le brick ATTAKAPAS, doublé et chevillé en cuivre, capit. Cermier, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à

JOHN CROSBY,
4 janv rue du Camp, no. 38.

Pour les Ports des Antilles.

POUR LA HAVANE—Le brick, doublé et chevillé en cuivre TEXAS, capitaine Ketcher, ayant une partie de son chargement engagé, et partira dans 3 ou 4 jours. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements pour 12 ou 14 passagers, s'adresser à

R. GRONING & Co.
15 janv

A FRETER—Le brick SYRUS, capit. Pendleton, est prêt à recevoir un chargement. S'adresser à bord, au bout de la rue Julia, ou à

JOHN H. PECK,
23 jan 29, rue Bienville.

A FRETER—Le brick A. L CICERO, construit à Baltimore, doublé et chevillé en cuivre, capitaine W. J. Watts, porte 360 barils, et ne tire que peu d'eau. S'adresser à

HARRISON, BROWN & Co,
16 janv 47, rue du Camp.

A FRETER—Le brick A. L ELIZA DAVIDSON, construit à New-York, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Alexander. S'adresser à HARRISON, BROWN & Co,
15 janv 47 rue Bienville.

Pour Tampico—La goëlette fine voilière CREOLE, capitaine PARKER, bien connue dans le commerce, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la cathédrale ou à

JOHN CROSBY,
20 jan no. 38, rue du Camp.

Vieille d'Irlande—En pièces enfilées et demi pièces de la belle qualité, et arrangée d'une manière supérieure, en magasin et à vendre par

Hosé C. GILDEMEESTER,
1 janv 48, rue Bienville.

Avis de la Mairie.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL DE VILLE.
Séance du Vendredi 13 Novembre.

Il est résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, en français et en anglais, dans la gazette officielle de la ville, aussi bien dans celle qui paraît imprimée à la Nouvelle-Orléans, et en anglais dans une des gazettes de Natchez, Louisville, Cincinnati, Pittsburg, Philadelphie, New-York et Boston, qu'il recevra jusques au premier février prochain des propositions pour fournir à la ville de la Nouvelle-Orléans,

1o. Soixante mille pieds de gutter stones de douze pouces de largeur;

2o. Vingt mille pieds de curbstones de seize pouces de largeur;

3o. Vingt mille pieds de curbstones de dix-huit pouces de largeur;

4o. Vingt mille pieds de curbstones de vingt pouces de largeur;

5o. Soixante mille yardes carrées de pavé carré de pierres dures, de huit pouces en tout sens;

6o. Soixante mille yardes carrées de pavé de pierres dures de douze pouces de longueur, de huit pouces de largeur et de huit pouces d'épaisseur.

Les curbstones auront chacun quatre pouces d'épaisseur et pas moins de trois pieds six pouces de longueur.

Les gutterstones auront chacun quatre pouces d'épaisseur et pas moins de trois pieds de longueur.

Les curb et gutterstones seront tous de granit; les contractants devront spécifier la qualité des pierres de pavage qu'ils offriront.

Il est de plus résolu qu'on pourra contracter pour la totalité des gutter et curbstones et du pavé carré de pierres dures de huit pouces en tout sens, et du pavé de pierres dures de douze pouces de largeur, de huit pouces d'épaisseur et de huit pouces de largeur, ou pour une portion, pourvu que cette portion ne soit pas moindre 1o. de dix mille pieds de curbstones et de dix mille pieds de gutterstones, dont un tiers de chaque largeur; 2o. de dix mille yardes carrées de pavé carré de pierres dures de huit pouces en tout sens; ou 3o. de six mille yardes carrées de pavé de pierres dures de huit pouces de longueur, de huit pouces d'épaisseur et de huit pouces de largeur, et pourvu aussi qu'au moins une de chaque quantité détaillée plus haut devra être livrée à la Nouvelle-Orléans au premier juin prochain; et pourvu aussi que chaque contractant s'engage à livrer à la Nouvelle-Orléans la quantité pour laquelle il aura contracté, au plus tard, au premier décembre de l'année prochaine.

Il est de plus résolu que les personnes qui contracteront devront consentir avec deux personnes solvables, résidant à la Nouvelle-Orléans, approuvées par le maire, un cautionnement du montant de leurs contrats, pour en assurer l'exécution.

Il est de plus résolu que les contractants devront, dans leurs propositions, stipuler à quel prix ils fourniront le pied de gutterstones, le pied de curbstones, d'après leur largeur, et la yarde carrée de pavé carré de pierres de huit pouces en tout sens, et aussi la yarde carrée de pavé de pierres de douze pouces de longueur de huit pouces de largeur et huit pouces d'épaisseur.

Il est de plus résolu que toutes les pierres seront livrées sur la levée de la Nouvelle-Orléans, dans tel endroit qui sera désigné par le maire.

Il est de plus résolu que le voyer sera chargé d'approuver toutes les pierres, d'en certifier les bordereaux, qui, après avoir été visités par le maire, seront payés comptant.

Il est de plus résolu qu'au premier de février prochain ou peu de jours après, le maire soumettra au conseil les propositions qu'il aura reçues relativement aux gutters et curbstones et au pavé carré de pierres dures.

Il est de plus résolu que le maire est et demeure autorisé à prendre tous autres arrangements, à l'effet de s'assurer en tout temps une quantité de curb et gutter stones suffisante pour être fournie à MM. Minturn et Shelps.

(Signé) A. W. PICHOT, prés. pro temp.
Approuvé le 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire *par interim*.
Pour copie conforme : THÉARD Junior, secrétaire.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, dans une gazette de cette ville, une de New-York, et une de Cincinnati, qu'il recevra des propositions pour le pavage d'un ou plusieurs lits, avec du bois, suivant la méthode prussienne, dernièrement adoptée à New-York.

(Signé) C. SCHMIDT, prés. pro temp.
Approuvé le 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par *interim*.
Pour copie conforme : THÉARD Junior, secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Cabinet de Ville.—Séance du 15 juin 1835.—Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les deux langues française et anglaise à la Nouvelle-Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées; ces pierres devront être oblongues carrées des dimensions suivantes; seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants.

(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 20 juin 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yardes carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en pierres en tous semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitées, et aux mêmes conditions qui sont indiquées:

Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 août—5m D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
—Le prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $8 00 par baril; en conséquence d'après le tarif, les boulangers donneront, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 25 janvier courant, 36 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin doivent peser 25 pour cent en sus.
25 jan D. PRIEUR, maire.

A Louer.—Une maison à étage et ses dépendances, située rue St. Claude, entre Urselines et St. Philippe, cette maison est bien distribuée et peut loger une nombreuse famille. Il se trouve sur le devant de la maison un parterre. S'adresser à M. Eugène Macarty, encoignure des rues du Quartier et Dauphine.
20 jan—15

A LOUER—A partir du premier Juin prochain, la MAISON ET LES MAGASINS présentement occupés par Mr. Peitpain, situés à l'encoignure des rues Chartres et Toulouse. S'adresser à

E. L. BERNARD,
15 janv—6,3ps rue Conti, No. 54.

Magasin à Louer—Au coin des rues Poydras et St. Charles, près du Théâtre de M. Caldwell. Ce magasin est très convenable pour un confiseur ou un marchand de vitres en détail.

L'intention du propriétaire est de ne pas le louer pour y tenir une épicerie.

Aussi à Louer, dans la même maison, 2 jolies chambres bien meublées et une écurie pour 4 chevaux.
25 janv—S7

A Louer—Le magasin situé rue du Camp, vis à vis les bains de la Nouvelle Arcade.
S'adresser au bureau des billets du Théâtre St. Charles. 28 déc

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à E. MARIGNY.
18 oct—S7

A VENDRE.—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à
11 nov B MARIGNY.

A Louer.—La maison autrefois occupée par feu madame Sterret, no. 18, rue de Chartres, entre Douane et Canal. S'adresser à J. & J. DARRAMON,
14 jan—S7 ou à DWIGHT & Co.

A LOUER—Pour le 1er. Février prochain—Une Maison rue des Grands Hommes, No. 8, près de l'Esplanade. S'adresser à R. BRUGIER.
15 janv

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 8599—Pierre Passebon, contre ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire au bénéfice de ses créanciers est par la présentes acceptée par la cour, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu le 30e. jour de janvier 1836, pardevant Gustave Legardeur, notaire public, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, il est ordonné qu'en même temps, toutes procédures contre sa personne et ses propriétés soient suspendues, et que A. W. Pichot, avocat, soit chargé de représenter les créanciers absens. Par ordre de la cour. Au greffe. Nouvelle-Orléans, 30 déc. 1835. ARMAND PITOT,
31-déc—10,2ps greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 8623—P. Shannon contre ses créanciers et les créanciers de O'Berri & Shannon—Sur enregistrement de la pétition et du bilan dans cette affaire, il est ordonné que les créanciers de l'insolvable déduisent, cour tante, le mardi, 9 février prochain, les raisons pour lesquelles la pétitionnaire ne serait pas déchargé des dettes par lui contractées jusqu'alors; et en attendant, toutes procédures contre sa personne et ses biens sont suspendues. M. R. M. Shepherd, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absens. Extrait des minutes. Bureau du greffier, 16 janvier 1836.
18 jan—6ps A. PITOT, greffier.

Etat de la Louisiane—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—29 Janvier 1836—No. 1330—Hyde & Merritt et N. Merritt & Co. contre leurs créanciers—Sur lecture et enregistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que toutes personnes intéressées déduisent, sous dix jours à partir de la publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles ledit tableau de distribution ne serait pas homologué, les fonds distribués en conséquence, et les syndics déchargés de toute responsabilité ultérieures

Par ordre de la Cour,
25 janv—9 A. PITOT, Greffier.

Etat de la Louisiane.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No 8642.—Thomas M. Thompson contre ses créanciers—Sur enregistrement de la pétition et du bilan dans cette affaire, il est ordonné que les créanciers de l'insolvable déduisent, cour séante, le mardi 16 février prochain, les raisons pour lesquelles le pétitionnaire ne serait pas déchargé de toutes ses dettes antérieures, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. M. C. Roselius, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absent. Par ordre de la cour.

Bureau du Greffier, 25 janvier 1835.
26 jan—7,8; s ARMAND PITOT, greffier.

Faillite de Baltimore—176 barils Farine de Baltimore, en débarquement du brick Everett, à vendre par G. DORSEY,
14 janv no. 28, Nouvelle Levée.

GUERIN & POUVERIN,
26 janv Officiers Royale et Dumaine.

Habillements de coton.—Chez un satin et pan salons, par caisses ou douzaines, à vendre par
25 janv FROST & CO. 8, rue de la Douane.

Bottes, Souliers et Brodequins.—50 caisses adaptés à la saison, en débarquement de la barque Jane, à vendre à des prix raisonnables par
20 janv FROST & CO. 8, rue de la Douane.

PERDU OU VOLÉ—A bord du steamboat Caspian, une lettre écrite A. Sompayrac de Natchitoches, et adressée au soussigné. Cette lettre contenait un billet du Colonel B. B. Brazeale, pour la somme de cinq cent vingt piastres, payable à mon ordre, le 1er. avril 1836, et portant intérêt au taux de dix pour cent par an, à compter du jour de l'échéance, et aussi un reçu du dit B. B. Brazeale, pour la somme de cent cinquante piastres, valeur reçue en ouvrage fait par des esclaves. F. A. ROST,
25 janv—2 no. 55, rue du Canal.

AVIS—Les personnes qui auraient quelques réclamations contre la succession de feu Mr. J. B. Humphreys, sont invitées à les présenter immédiatement pour être liquidées, à M. John H. Stephen, rue du Canal. 25 janv—S7

Terres dans le Texas—A vendre, un certain nombre de terrains, bien situés et de premier choix, au Texas, par Wm. BRYAN,
25 janv 26, Vieille Levée.

Kush & Absynthe, venant directement de la Suisse, à vendre par
25 janv Fs. PERRET & GALLY.

AVIS—On demande des renseignemens sur Mr. Mariano Escobar qui est venu à la Nouvelle Orléans à bord du navire Salem, capitaine Destébécho, parti du Havre le 30 octobre 1833

Si Mr. Escobar est encore vivant et qu'il aperçoive cet avis, en s'adressant aux soussignés, il recevra une communication intéressante pour lui.

Les personnes qui auraient connu Mr. Escobarez qui pourraient donner quelques renseignemens sur ce qu'il est devenu, rendront un service aux soussignés en le leur faisant savoir. HYDE & GLESES,
23 janv—6 22, rue de Chartres.

Graines.—627 barillets de lard, en débarquement du steamboat Mississippi, à vendre par TOURNE & BECKWITH,
23 janv 28 et 29 Nouvelle-Levée.

$3,000 DE RECOMPENSE,

SERONT données à celui qui fera connaître au soussigné la personne qui dans la journée du 27 du courant, entre 3 et 4 heures, pendant le dîner, s'est introduite dans sa chambre, rue Ste. Anne, No. 143, et qui après avoir défoncé son bureau, sa malle et son armoire, en a enlevé un portefeuille en maroquin contenant ce qui suit:

Douze mille piastres en billets de la Banque de l'Etat de $500 chaque.

Dix mille piastres en billets de la Banque de l'Association Consolidée de $500 chaque.

Trois mille cent piastres en billets de la Banque de l'Union, trois cents de $100, un de $100.

Deux mille cent vingt six piastres trente sept cents montant d'un check de la Banque des Etats-Unis de la Mobile sur la Banque des Etats Unis de cette ville, et payable à mon ordre et non endossé.

Un billet tiré par A. Chopard, à mon ordre, payable le 10 Janvier prochain, de $670 46.

Un billet tiré par Brigot à mon ordre, payable le 1er. Mars prochain de $104 11

Un billet tiré par J. Aléix, à mon ordre, payable le 17 Mars prochain, de $260 87.

Un billet tiré par Mme. Dupéru, à mon ordre, payable le 23 Mars prochain, de $625 37.

Un billet tiré par Brisset & Boulard, à mon ordre, payable le 5 Mars prochain, de $794 96.

Un billet tiré par Duchaine, à mon ordre, payable le 9 Février prochain, de $114 52.

Un billet tiré par Durand & Delhoste, à mon ordre, payable le 4 Mars prochain, de $76,50.

Un billet tiré par N. Rousseau, à mon ordre, échu depuis le 25 Octobre dernier, de $469 82.

Un billet tiré du même, à mon ordre, échu le 18 courant, de $363 02.

Un billet tiré par Anglaire, à mon ordre, payable le 5 Février prochain de $154 93.

Un billet tiré par M. Jacobs, endossé par Tricou, Domingon et Canonge, payable le 10 Mars prochain de $97 17.

Plus—Environ $60 en billets de 10, qui se trouvaient dans le bureau.

Une montre qui était sur la cheminée; cette montre est en or, à répétition, vieille, boitier et tour à cours, cadran blanc, très large; sans chaîne ni clé, sonnerie dérangée.

Plus, dans le portefeuille plusieurs lettres, comptes et billets acquittés.
20 déc—S7 P. PASSEBON.

CHIEN égaré ou volé.—Du no. 97, rue St. Charles, Samedi soir, un petit chien terrier noir, gras et bien fait. Il répond au nom de Jack.

AUSSI—Il y a environ un mois, un gros chien noir de Terre Neuve, nommé Tiger, il a quelques poils blancs à la poitrine. Dix piastres de récompense seront payés à quiconque ramènera un de ces chiens, ou vingt piastres pour les deux. 19 jan—6

AVIS—Messrs. MICHEL & Co. restaurateurs rue d'Orléans, et face du Théâtre, maison connue sous le nom de restaurant de Lafaye, ont l'honneur de prévenir leurs amis et les habitants de cette ville, que d après les nouvelles réparations faites dans cette maison, ils sont à la portée d'offrir tout ce que l'on peut désirer dans leur restaurant, avec propreté, exactitude et bonté. Ils ont des chambres particulières pour des repas et sociétés privées, une superbe salle pour une table d'hôte de pension particulière, une autre pour des repas privés de société, le tout très indépendant. Ils osent espérer que tous ceux qui leur feront l'honneur de visiter leur établissement seront satisfaits dans tous leurs désirs; ils se chargeront également des repas de corps, de soirées, soirées, de desserts, banquets etc tout ce qu'on pourrait désirer en effet.

Ils se chargeront aussi de 2 ou 3 apprentis.
8 jan—30,3ps

SUCCESSION de MACARTY p. de c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de feu Jean alias Jason alias Jean Baptiste Bonand Macarty h. de c. l., qu'ils devront présenter leurs réclamations avec les pièces à l'appui, dans les dix jours qui suivront cette publication, au soussigné exécuteur testamentaire du dit défunt, rue Orange-rie en face de la Savonnerie. (31 jan—5) CHARLES POREE.

AVIS—M. E. B. DONNELLY a l'honneur de remercier le public ainsi que les docteurs en médecine de cette ville du patronage libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour. Il continue à saigner, ventouger et appliquer les sangsues, et espère que son assiduité, ses attentions et la modération de ses prix lui assureront la continuation de la confiance publique. Il prend la liberté de dire, n'en rapporter au témoignage de la faculté de médecine de la Louisiane, ainsi que des chirurgiens et opérateurs dont il a l'honneur d'être connu.

S'adresser au no. 2, rue Bourbon, une porte après la rue du Canal. 21 jan—S7

Sucre de la Havane—325 caisses sucre terré de la Havane, 37 dito sucre blanc dito, à vendre par
18 jan R. GRONING & Co.

Bois de chauffage—Au nouveau Bassin—Les soussignés ont l'honneur d'informer le public et leurs pratiques résidant dans la partie haute de la ville, qu'ils sont prêts à livrer du bois de chauffage de première qualité, à vendre par

W. E. & R. MURPHY.
18 jan

Changement de domicile—B. BOUNY, courtier de change et de propriétés, a transporté son bureau de la rue Conti à la rue Royale, no. 119, entre St. Louis et Conti, où il sera bien aise de voir ses amis. Tous les ordres qui seront laissés à ses soins seront exécutés avec promptitude. 4 jan—1m

Magasin de Graines d'Europe et d'Amérique.—JOHN M. BACH, s'est associé aujourd'hui, 13 jannier, avec M. William Hanemann, pour établir un magasin de graines de jardinage. Les affaires seront faites par M. W. Hanemann, sous la raison de Wm. HARANMANN & Co.
no. 40, Vieille Levée.

Les soussignés, ayant pris des arrangemens avec les meilleurs magasins établis en Europe et en Amérique, exécuteront avec ponctualité les ordres qui leur seront transmis. Ils ne livreront que les graines les plus fraiches et de la meilleure qualité, aux prix les plus modérés.

Ils exécuteront aussi tous ordres pour arbres, arbustes, plantery &c.
14 jan—6,3ps Wm. HANEMANN & Co

LES soussignés reçoivent par la barque Cambrian, venant de Belfast:

7 boucauds whiskey d'Irlande de qualité supérieure, 720 yards pierres plates, 49 yards pierres de Yorkshire, ardoises impériales, duchesses et comtesses, 1,000 tuiles, 7000 briques à feu, 500 paniers patates d'Irlande, à vendre par (18 ja) G VANCE & R. GAMBLE.

LES soussignés reçoivent par le navire Celia, venant de Liverpool, et offrent à vendre:

Ardoises duchesses et comtesses, 843 pieds pierres du Channel, assorties, 512 yards pierres de Yorkshire, environ 250 barils charbon, 600 paniers patates d'Irlande. (18 jan) G. VANCE & R. GAMBLE.

A VENDRE—Cinq actions, ou plus, de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Cent à deux cents actions de la Banque de l'Union de la Louisiane.

Cent à deux cents actions de la Banque de Cité.

Quarante ou cinquante actions de la Chambre d'Assurances des Négociants. S'adresser au no. 119, rue Royale. 18 jan—4

A Vendre—Un terrain situé dans la rue Amoult, près de l'encoignure de la rue St. Ferdinand, mesurant 79 pieds de face, sur 150 pieds de profondeur, avec une maison en bois, composé de 4 appartements, d'une bonne cuisine, chambres domestiques, etc.
JOHN KILSHAW, Jr.

Chez lequel on trouvera aussi à vendre une quantité de pierres de Yorkshire, pour dallage, etc.
15 jan—S7 no. 30, rue Bienville.

PAR le brick Borodino, reçu et à vendre par le soussigné, un grand assortiment de médicamens, produits chimiques &c., dont voici le détail d'une partie:

Pastilles de Vichy, véritables, chacune étampés;
Chlorure de Labarraque, bouché à l'émeri;
Sirop pectoral de Lamouroux;
Sirop de violettes;
Rachaout des Arabes; Graine de santé;
Bougies et bougies élastiques de 1re. qualité;
Cérosote contre le mal aux dents;
Pâte pectorale de Régnauld;
Bandages assortis:
Suspensoirs en filet de soie et fil;
Eau de Cologne de Dehaerson;
Plaques en gomme élastique pour cautère;
Encre à marquer le linge, 1re. qualité;
Veilleuses parisiennes de Ste. Bogue;
Pain d'Iris assortis pour cautère;
Racine de turbith; Emétine;
Rhubarbarine; Arséniate d'ammoniaque;
Sulfate de morphine; Acétate de;
Sulfate de Quinine;
Iode, Thridace, &c;
Ainsi que toutes les préparations d'or, de zinc, de fer, d'argent de plomb, de soufre et de mercure.
A. A. PEYCHAUD,
6 janv rue Royale, No. 183.

LETTRES de change sur Paris, à vendre par la banque de l'Etat de la Louisiane. 9 nov

QUARANTE GÉNÉRAL.
Compagnie de Quarante-Cinq jeunes.

Les services des compagnons qui devaient s'organiser et se tenir prêts conformément aux ordres du 17 de ce mois, sont maintenant requis.

Des *raisons* humaines les forcent de se rendre sur le théâtre de la guerre, en Floride.

Les compagnies de volontaires, qui se sont organisées à cet effet, et tous les individus qui désirent prendre du service, se rendront aux casernes des *troupes* des Etats-Unis à la Nouvelle-Orléans, à onze heures du matin, mercredi, 4me. jour de mars *prochain*, pour être passés en revue et admis au service des Etats Unis, pour une espace de temps qui n'excédera pas trois mois.

Des armes, équipemens et équipages de camp leur seront alors fournis.

Cependant ceux qui désirent s'offrir en qualité de volontaires, trouveront à s'enrôler et recevront tous les renseignemens nécessaires, au bureau de l'adjutant-général, situé dans l'aile gauche de la maison d'Etat, à la Nouvelle-Orléans.

Chaque jour nous apporte des nouvelles plus désastreuses de nos concitoyens en Floride. Tout le pays est ravagé. Un détachement tout entier des troupes qui se rassemblaient pour sa défense, a été détruit; un autre corps, après avoir repoussé l'ennemi dans un combat acharné, resta, par la perte considérable qu'il a essuyée le départ des troupes de milice qui étaient venues le renforcer, presque hors d'état de se défendre; un troisième a été enveloppé par les sauvages et ne pouvant recevoir de secours, se trouve en quelque sorte en leur pouvoir, s'il n'est immédiatement secouru par mer.

Dans ces circonstances critiques, l'autorité en appelle au patriotisme et à la générosité des citoyens de la Louisiane, auprès desquels un pareil appel n'a jamais été fait en vain. Le sera-t-il aujourd'hui? Non, le zèle et la promptitude que les enfans de la Louisiane mettront à prendre les armes pour voler au secours de leurs concitoyens et porter la mort parmi les sauvages moissera qu'ils n'ont pas dégénéré.

Par ordre du commandant en chef.
FERSIFOR F. SMITH,
22 janv—10 adjudant et inspecteur général.

EN débarquement de la Fortune, 100 paniers vin de champagne à capsule, 1re. qualité, à vendre par
26 jan GUERIN & POUVERIN, encoignure Royale & Dumaine.

WHISKEY—130 barils rectifié, en débarquement du bateau à vapeur Southerner, à vendre par G. DORSEY,
26 janv 28, Nouvelle-Levée.

FARINE—308 barils de Farine superfine, en débarquement du bateau à vapeur Southerner, à vendre par G. DORSEY,
26 janv 28, Nouvelle-Levée.

TABAC.—730 balles tabac de St. Yago, en débarquement de la goëlette Créole, et à vendre par
26 jan J. PRATS & FILS.

Café de St. Domingue.—100 sacs café, la cargaison du brick Grozelle, à vendre par HARROD & QUARLES,
26 janv 24, rue de la Douane.

LETTRES de Change sur New-York, à vendre par
26 janv Wm. BRYAN.

300 Caisses Coundelles de Winchester, en débarquement et à vendre par HENRY, LATAPIE & Co.
25 janv

Peaux de Chevreuil—11 balles en débarquement et à vendre par Wm. BRYAN,
25 janv 26, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Tusounsch, de Marseille: 300 paniers huile d'olive, grosses bouteilles; 130 dito vermicelles de Gênes, assortis comme suit: fidéletti; suie; bavetine; spaghettin; macaroni; liqueurs assorties; amandes à coques tendre, à vendre par HENRY, LATAPIE & Co.
11 jan Vieille Levée, no. 63.

Fromage—60 caisses Tête de Maure; Fromage Hollandais, très frais, en magasin et à vendre par Hsso C. GILDEMEESTER
11 janv 45, rue Bienville.

FARINE—200 barils, récemment reçus et à vendre par TOURNE & BECKWITH,
23 janv Nos. 28 et 29, Nouvelle-Levée.

UN jeune homme natif du pays, parlant l'Anglaise Française et l'Espagnol, désirerait trouver à s'employer chez un négociant, il connait la théorie de la tenue des livres. Une lettre adressée à J. A. N. à l'Américain, au bureau de l'adjudant général, situé dans l'aile gauche de la maison d'Etat. 23 janv—6

Cotonnades, Indiennes, Mousselines, &c.—A vendre par le soussigné, un superbe assortiment d'indiennes anglaises, françaises et américaines, imprimées, des dessins les plus riches et les plus nouveaux; mousselines imprimées et de deuil, à raies, satinées et à carreaux; mérinos, basins à raies, velours noir en soie et en coton; percales et batistes; foulards de fantaisie; mouchoirs de Pongee, robes de soie; lustrings d'Italie noires; bretelles, bas, &c., aux prix les plus modérés. Jno. A. PECK,
21 janv 29, rue Bienville.

DOUBLONS Espagnols, Mexicains et Colombiens, à vendre par T. NICOLET & Co,
13 janv rue Bienville, No. 26.

AVIS—Mr. JUETTE arrivant de France, offre à vendre, un assortiment de marchandises françaises, telles que:

Vin rouge de Bordeaux en barriques;
Vin rouge de Bordeaux en caisses;
Vin blanc de Bordeaux 1ère. qualité